

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°838

Du 4 au 17 mai 2018

Sommaire

[Concurrence](#)
[Consommation](#)
[Droit général de l'UE et Institutions](#)
[Droits fondamentaux](#)
[Energie et Environnement](#)
[Fiscalité](#)
[Justice Liberté et Sécurité](#)

A LA UNE

Regroupement familial / Demande de séjour / Interdiction d'entrée sur le territoire / Arrêt de la Cour

Une demande de séjour aux fins d'un regroupement familial doit être examinée même si le ressortissant d'un pays tiers, membre de la famille d'un citoyen de l'Union, fait l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire (8 mai)

Arrêt de Grande chambre K.A., aff. [C-82/16](#)

La Cour considère qu'il serait contraire au droit de l'Union européenne de ne pas prendre en considération une demande de séjour aux fins d'un regroupement familial, au seul motif que le ressortissant d'un pays tiers fait l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire concerné, sans qu'il ait été examiné s'il existe une relation de dépendance entre le citoyen de l'Union et ce ressortissant d'un pays tiers. Cette relation, ainsi que l'existence de motifs d'ordre public justifiant l'interdiction d'entrée sur le territoire, doivent être évaluées au cas par cas. (MG) [Pour plus d'informations](#)

CONFERENCE - 31 MAI 2018 - PARIS – MAISON DU BARREAU – 14h/18h

4e Carrefour de droit européen
Le droit européen peut-il changer l'issue de votre litige ?
 Paris (14h - 18h)



Édition 2018

Le droit européen peut-il changer l'issue de votre litige ?

4^e Carrefour annuel de droit européen

- Droits fondamentaux
- Économie numérique
- Cryptomonnaies
- Renvoi préjudiciel
- Brexit pour les avocats
- Droit pénal et droit social

Judi 31 mai 2018
 Maison du Barreau de Paris

Organisé par Larcier Group en partenariat avec le Barreau de Paris et la Délégation des Barreaux de France

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : <https://www.dbfbruxelles.eu/inscription-fifpl/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

[Inscription sans avance de frais](#) pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

[Appels d'offres](#)
[Jobs & Stages](#)
[Publications](#)
[Agenda](#)

La Commission européenne donne son [feu vert](#) à l'opération de concentration P7S1 / TF1 / Mediaset / Channel 4 Group / EBX (6 mars) (CH)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Edenred / UTA (24 avril) (CH)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Kennedy Wilson / AXA (4 mai) (CH)

Concentrations / Transport aérien / Pouvoir discrétionnaire / Demande d'exemption / Arrêt du Tribunal

Le Tribunal de l'UE affirme que malgré son pouvoir discrétionnaire à accepter ou rejeter une demande d'exemption en matière de concentrations, la Commission européenne doit toutefois examiner avec diligence une telle demande (16 mai)

Arrêt Deutsche Lufthansa AG, aff. T-712/16

Saisi d'un recours en annulation contre une décision de la Commission rejetant la demande de la requérante de bénéficier d'une exemption de certains engagements rendus contraignants dans le cadre d'une procédure d'autorisation de concentration, le Tribunal de l'Union européenne rappelle que, bien que la Commission dispose d'un certain pouvoir discrétionnaire pour les appréciations d'ordre économique, elle est tenue, néanmoins, d'effectuer un examen diligent de la demande, de mener, si nécessaire, une enquête, de prendre les mesures d'instruction appropriées et de fonder ses conclusions sur l'ensemble des données pertinentes. En l'espèce, la Commission n'a pas examiné l'incidence sur la concurrence de la résiliation de l'accord de coentreprise conclu entre Lufthansa et SAS et n'a pas examiné les données pertinentes quant au rapport de concurrence entre Swiss et SAS. Le Tribunal conclut, dès lors, à une erreur manifeste d'appréciation de la Commission s'agissant de la ligne Zurich-Varsovie et annule partiellement la décision. (CH)

[Haut de page](#)

CONSOMMATION

Clauses abusives / Contrat conclu entre un professionnel et un consommateur / Etablissements d'enseignement / Qualification de professionnel / Arrêt de la Cour

La Cour de justice de l'Union européenne consolide l'application des règles relatives aux clauses abusives posées par la directive 93/13/CE (17 mai)

Arrêt Karel de Grote, aff. C-147/16

Saisie d'un renvoi préjudiciel par le Vredegerecht te Antwerpen (Belgique), la Cour affirme, d'une part, que lorsque le droit national prévoit que le juge national, qui statue par défaut, a le pouvoir d'examiner d'office la contrariété entre la clause qui sert de fondement à la demande qui lui est soumise et des dispositions nationales d'ordre public, le juge national est tenu d'examiner d'office si le contrat contenant ladite clause relève du champ d'application de la directive relative aux clauses abusives et le caractère éventuellement abusif de ladite clause. D'autre part, elle estime que dans le cadre d'un contrat conclu entre un élève et un établissement d'enseignement dont l'objet est une facilité de paiement prévue au profit de l'élève, l'établissement d'enseignement doit être considéré comme un professionnel car il fournit une prestation complémentaire et accessoire à son activité d'enseignement de sorte que ledit contrat relève du champ d'application de la directive. (CH)

[Haut de page](#)

DROIT GENERAL DE L'UE ET INSTITUTIONS

Avenir de l'Europe / Livre blanc / Démocratie participative / Consultation publique

La Commission européenne lance une consultation publique sur l'avenir de l'Europe (9 mai)

[Consultation publique](#)

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du débat en cours sur l'avenir de l'Union à 27 instauré par la publication du [livre blanc](#) sur l'avenir de l'Europe de la Commission européenne. Un rapport intermédiaire sera présenté lors du Conseil européen de décembre 2018. Un rapport final sera ensuite présenté lors du premier sommet de l'Union à 27 du 9 mai 2019, en amont des élections. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 9 mai 2019, en répondant à un questionnaire en ligne. (CH)

Procédure administrative / Lettre d'une agence de l'Union / Rôle des Etats membres / Actes produisant des effets juridiques obligatoires / Arrêt du Tribunal

Une lettre de l'ECHA adressée à un Etat membre concernant l'enregistrement d'une substance chimique est susceptible de recours devant le Tribunal de l'UE (8 mai)

Arrêt Esso Raffinage c. ECHA, aff. T-283/15

Saisi d'un recours en annulation à l'encontre d'une lettre de l'Agence européenne des produits chimiques (« ECHA »), le Tribunal de l'Union européenne rappelle que celle-ci est seule compétente pour opérer un

contrôle de conformité du dossier d'enregistrement d'une substance chimique et qu'il incombe aux Etats membres d'imposer les sanctions appropriées aux déclarants en état d'infraction. Les effets d'une lettre telle que celle en cause vont au-delà d'une simple communication d'informations à l'Etat membre et celle-ci s'analyse comme une évaluation définitive de la documentation soumise par la requérante. Selon le Tribunal, ni le caractère informel du mécanisme de coopération ni l'absence d'intention de l'ECHA d'adopter une décision produisant des effets juridiques obligatoires ne permettent de dénier un droit au recours à l'encontre de cet acte. Il reconnaît à la requérante la qualité pour agir et annule l'acte pour violation des formes substantielles. (JJ)

Statut et financement des partis politiques / Règlement / Publication

Le règlement relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (4 mai)

[Règlement 2018/673/UE](#)

Le règlement vient renforcer la transparence et le contrôle des partis politiques européens, ainsi que le lien entre la société civile européenne et les institutions de l'Union européenne. Il exige, notamment, des partis nationaux que figurent clairement sur leur site web le logo et le programme politique de leur parti européen et réduit les vides juridiques qui autorisent les partis à abuser du système de financement en créant de multiples entités éligibles au financement public. (AT)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Agent infiltré / Provocation policière / Défaut de contre-interrogatoire / Droit à un procès équitable / Non-violation / Arrêt de la CEDH

Le défaut de contre-interrogatoire d'un agent infiltré dans un réseau criminel dont la déposition a entraîné la condamnation d'un individu ne viole pas l'article 6 de la Convention EDH si des éléments sont de nature à contrebalancer les difficultés rencontrées par la défense (15 mai)

Arrêt Virgil Dan Vasile c. Roumanie, requête n°35517/11

La Cour EDH relève qu'en l'espèce, les autorités de poursuite ont enquêté sur les activités du requérant de manière essentiellement passive et qu'elles ne l'ont pas provoqué à commettre des infractions qu'il n'aurait pas commises autrement. Elle observe, en outre, que la déposition de l'agent infiltré n'a été ni le fondement unique ni l'élément déterminant pour décider de la condamnation du requérant, cela contrebalançant les difficultés que l'impossibilité de contre-interroger l'agent infiltré avait causées à la défense. (MT)

[Haut de page](#)

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Principe de précaution / Restrictions à l'utilisation du Fipronil / Analyse de la Commission / Arrêt du Tribunal

Le Tribunal de l'UE confirme la validité de restrictions à l'encontre de 3 insecticides mais annule celles imposées à l'utilisation du Fipronil, la Commission européenne n'ayant pas respecté le principe de précaution (17 mai)

Arrêt BASF Agro, aff. T-584/13

Saisi d'un recours en annulation par BASF Agro, le Tribunal de l'Union européenne rappelle que 3 étapes successives doivent être suivies par la Commission en vue de garantir le respect du principe de précaution, à savoir l'identification des effets potentiellement négatifs du phénomène, l'évaluation des risques et la gestion de ceux-ci par l'adoption de mesures appropriées. Il considère, par ailleurs, que l'application du principe de précaution n'est pas limitée à des cas de figure dans lesquels l'existence d'un risque est incertaine mais doit également s'appliquer dans l'hypothèse où celle-ci est avérée et où la Commission doit apprécier si ce risque est acceptable ou non. Celle-ci n'a, dès lors, pas respecté le droit de l'Union européenne en ne présentant aucun élément démontrant qu'une analyse des avantages et des charges résultant de l'action ou de l'absence d'action avait eu lieu. (MG)

Qualité de l'air / Bilan / Directives de l'Union européenne / Consultation publique

La Commission européenne lance une consultation publique dans le cadre du bilan sur les directives européennes relatives à la qualité de l'air ambiant (8 mai)

[Consultation publique](#)

Cette consultation vise à recueillir l'avis des tiers intéressés sur l'efficacité, l'impact sur la sensibilisation et la pertinence des règles européennes relatives à l'air ambiant, à savoir, la [directive 2008/50/CE](#) et la [directive 2004/107/CE](#). Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 31 juillet 2018, en répondant à un questionnaire en ligne. (CH)

[Haut de page](#)

Omission de verser la TVA déclarée / Seuils d'incrimination / Principes d'effectivité et d'équivalence / Arrêt de Grande chambre de la Cour

Le droit de l'Union ne s'oppose pas à une réglementation nationale prévoyant, pour l'infraction d'omission de versement des retenues à la source relatives à l'impôt sur le revenu, un seuil d'incrimination inférieur à celui prévu pour l'omission de versement de la TVA déclarée (2 mai)

Arrêt de Grande chambre Scialdone, aff. C-574/15

Saisie d'un renvoi préjudiciel par le Tribunale di Varese (Italie), la Grande chambre de la Cour de justice de l'Union européenne a considéré qu'une telle réglementation ne va pas à l'encontre des principes d'effectivité et d'équivalence. Elle estime que la sanction de l'omission de versement de la TVA déclarée est suffisamment effective et dissuasive. En outre, cette infraction se distingue, par sa nature et son importance, de celle d'omission de versement des retenues à la source relatives à l'impôt sur le revenu, sanctionnée en vertu du droit national, ce qui implique que les Etats membres peuvent prévoir des régimes de sanctions différents pour ces infractions, sans violation du principe d'équivalence. (MS) [Pour plus d'informations](#)

Réforme de l'impôt sur les sociétés / Intégration fiscale / Intérêts d'emprunt / Brevets / Directive ATAD 1 / Consultation publique

Le ministère de l'Economie et des Finances lance une consultation publique sur la réforme de l'impôt sur les sociétés à la suite des évolutions du droit européen et des travaux de l'OCDE (24 avril)

[Consultation publique](#)

Cette consultation a lieu dans le contexte de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. Afin de prendre en compte les évolutions du droit européen et de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, le gouvernement français envisage de réformer le régime fiscal applicable aux brevets d'invention, les règles d'intégration fiscale ainsi que les règles de déductibilité des charges financières (intérêts d'emprunt) au sens de la [directive 2016/1164/UE](#) dite « ATAD 1 ». Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 25 mai 2018, en répondant à un questionnaire en ligne. (CH)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Notion d'« infraction grave » / Accès aux communications électroniques / Ingérence dans les droits fondamentaux / Conclusions de l'Avocat général

L'Avocat général Øe estime que l'accès aux communications électroniques par les autorités nationales dans le cadre d'une procédure pénale n'est pas réservé aux infractions graves si celui-ci ne porte pas une atteinte sérieuse à la vie privée (8 mai)

Conclusions dans l'affaire Ministerio fiscal, aff. C-207/16

Selon l'Avocat général Øe, le litige au principal concerne des données à caractère personnel dont la transmission est sollicitée de manière ciblée quant aux personnes et limitée quant à la durée. L'ingérence dans les droits fondamentaux ne revêt, dès lors, pas un caractère d'une particulière gravité et n'affecte pas directement et fortement l'intimité et la vie privée de la personne concernée. A titre subsidiaire, l'Avocat général considère que les Etats membres sont libres de fixer le niveau minimal de la peine pertinente, pour autant qu'ils se conforment aux exigences du droit de l'Union. (MG)

[Haut de page](#)

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

INSTITUTIONS EUROPEENNES

Agence européenne des médicaments / Services de conseil juridique en relation avec les questions liées au personnel de l'UE (15 mai)

L'Agence européenne des médicaments a publié, le 15 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique en relation avec les questions liées au personnel de l'Union européenne (*réf. 2018/S 091-206079, JOUE S91 du 15 mai 2018*). Le marché porte sur la signature de contrats-cadres multiples en cascade pour la fourniture de services liés à l'interprétation et à l'application des dispositions de la réglementation relative au personnel de l'Union européenne, et du Protocole n°7 au TFUE sur les privilèges et immunités de l'Union européenne et autres dispositions applicables aux membres du personnel. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 juin 2018 à 12h**. (MG)

Banque européenne d'investissement / Services juridiques pour le nouveau projet de construction (5 mai)

La Banque européenne d'investissement (BEI) a publié, le 5 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques pour le nouveau projet de construction (*réf. 2018/S 087-194653, JOUE S87 du 5 mai 2018*). Le marché porte sur la fourniture de services de conseil juridique à la BEI pour les phases de conception, d'approvisionnement, de construction et de gestion des projets de construction du campus de la BEI à Luxembourg et, en particulier, pour un nouveau projet de construction. La durée du marché est de 60 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 mai 2018 à 23h59**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (MG)

Commission européenne, DG Justice, Unit JUST/04 Programme Management / Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination (15 mai)

La DG Justice de la Commission européenne a publié, le 15 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la création d'un réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination (*réf. 2018/S 091-206092, JOUE S91 du 15 mai 2018*). Le marché porte sur la fourniture de conseils indépendants, d'analyses et d'informations pertinentes à la Commission, sur une base continue et fiable, concernant la législation nationale, la jurisprudence et les politiques dans les domaines de l'égalité des genres et de la non-discrimination en particulier sur la base de la race et de l'origine ethnique, de la religion ou de la croyance, de l'âge, d'un handicap, l'orientation sexuelle et de toute question pertinente en rapport avec le travail de la Commission dans ces domaines. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 août 2018 à 12h**. (MG)

FRANCE

Bpifrance assurance export / Services de conseil et de représentation juridiques (8 mai)

Bpifrance assurance export a publié, le 8 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 088-198411, JOUE S88 du 8 mai 2018*). Le marché porte sur une représentation juridique dans le cadre d'une procédure arbitrale devant la chambre de commerce internationale de Paris. La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **23 mai 2018 à 12h**. (MG)

Commune de Porto-Vecchio / Services de conseil et de représentation juridiques (12 mai)

La commune de Porto-Vecchio a publié, le 12 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 090-203566, JOUE S90 du 12 mai 2018*). Le marché est divisé en 2 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **19 juin 2018 à 11h30**. (MG)

Commune de Vitry sur Seine / Services de conseil et de représentation juridiques (8 mai)

La commune de Vitry sur Seine a publié, le 8 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 088-198420, JOUE S88 du 8 mai 2018*). Le marché porte sur des prestations de conseil juridique et de représentation en justice de la ville de Vitry-sur-Seine, du Sicucv, du CCAS et du Sidoresto. Le marché est divisé en 7 lots. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 mai 2018 à 15h**. (MG)

GIE Oppidea Europolia / Services de conseil juridique (9 mai)

GIE Oppidea Europolia a publié, le 9 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 089-199983, JOUE S89 du 9 mai 2018*). Le marché porte sur des prestations de conseil juridique telles que des consultations, des informations à caractère documentaire et de l'assistance à la rédaction d'actes pour le groupement de commande GIE Oppidea Europolia. Le marché est divisé en 8 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 juin 2018 à 12h**. (MG)

SDEA Alsace-Moselle / Services de conseil juridique (9 mai)

SDEA Alsace-Moselle a publié, le 9 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 089-200696, JOUE S89 du 9 mai 2018*). Le marché est divisé en 3 lots. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **18 juin 2018 à 12h**. (MG)

ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Belgique / Direction de la gestion des voies navigables / Services de conseil juridique (4 mai)

La direction de la gestion des voies navigables a publié, le 4 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 086-193510, JOUE S86 du 4 mai 2018*). La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 juin 2018 à 11h**. (MG)

Pologne / Krajowy Ośrodek Wsparcia Rolnictwa / Services de conseil juridique (12 mai)

Krajowy Ośrodek Wsparcia Rolnictwa a publié, le 12 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 090-204794, JOUE S90 du 12 mai 2018*). La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 mai 2018 à 10h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (MG)

Royaume-Uni / Radius Housing Association / Services de conseil et de représentation juridiques (15 mai)

Radius Housing Association a publié, le 15 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 091-207386, JOUE S91 du 15 mai 2018*). La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 juin 2018 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (MG)

Suède / Swedegas AB / Services juridiques (12 mai)

Swedegas AB a publié, le 12 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 090-205085, JOUE S90 du 12 mai 2018*). La durée du marché est fixée entre le 10 juillet 2018 et le 9 juillet 2020. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 juin 2018 à 23h59**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en suédois](#). (MG)

[Haut de page](#)

La Délégation des Barreaux de France propose une offre de stage PPI pour **le 2nd semestre 2018**

Indemnité de stage : 850,00 euros/mois.

Profil recherché

Titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droit de l'Union européenne et ayant été admis à l'école d'avocat (CRFPA), le candidat doit disposer de solides connaissances sur les fondamentaux du droit de l'UE, et savoir travailler en équipe sur des thèmes variés.

Les missions de la DBF

- Soutien juridique aux avocats

L'équipe de la DBF se met à la disposition des avocats français pour leur adresser et leur expliquer les textes réglementaires et jurisprudentiels dont ils ont besoin à l'occasion de leurs activités professionnelles.

- Formation

La DBF propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'UE, en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.

- Publications

Chaque semaine, la Délégation des Barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit de l'UE par la transmission d'une lettre électronique : « L'Europe en Bref ». Elle publie également, chaque trimestre « L'Observateur de Bruxelles » qui est une revue d'informations et d'analyses juridiques en droit de l'Union européenne.

- Lobbying

La DBF représente les avocats français auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne (notamment par l'intermédiaire de la Représentation Permanente française) et du Parlement européen.

Contacts

Vous pouvez adresser CV et lettre de motivation par mail : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu , et/ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Jean Jacques Forrer, Président, Délégation des Barreaux de France, 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles, Tél : 0032 (0)2 230 61 20 – Fax : 0032 (0)2 230 62 77, <https://www.dbfbruxelles.eu/presentation/jobs-stages/>

[Haut de page](#)

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°111 :
« *Evolutions récentes du droit bancaire et financier européen* »

[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)

Agenda

NOS MANIFESTATIONS

ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 15 JUIN 2018 - BRUXELLES

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
BRUXELLES
ENTRETIENS EUROPEENS

**ACTUALITÉS DU DROIT EUROPÉEN
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Vendredi 15 juin 2018

Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Justice, Entrée n°7
1050 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu

ACTUALITES DU DROIT EUROPEEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la
Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

*Formation validée au titre de la formation
professionnelle des avocats*

**Inscription sans avance de frais pour les avocats
inscrits dans un Barreau français en ordre de
cotisation URSSAF**

DROITS DE L'HOMME, DROITS FONDAMENTAUX & ETAT DE DROIT
Programme à venir

Pour vous inscrire par mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : <http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

- Date à définir : Entretiens européens (Bruxelles)
Pratique européenne du droit de la famille : quelles perspectives ?
- Vendredi 7 Décembre 2018 : Entretiens européens (Bruxelles)
Les derniers développements du droit européen de la concurrence

AUTRES MANIFESTATIONS



FORMATIONS DU CENTRE DE RECHERCHES FISCALES DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

CES FORMATIONS PERMETTENT DE SATISFAIRE À L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

MASTERCLASS TVA 2018
11ème promotion



La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, *l'Université de Bourgogne, à travers le centre de recherches fiscales, propose un cycle de perfectionnement* (2 jours par mois, le jeudi et le vendredi : les 18 et 19 octobre, les 22 et 23 novembre et les 13 et 14 décembre 2018) qui accueillera sa onzième promotion en octobre prochain.

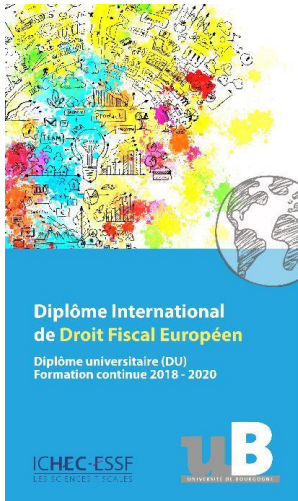
Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : *professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.*

[Télécharger la plaquette](#)
[Télécharger le dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 30 JUIN 2018

DIPLOME INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN

Promotion 2018-2020



La pratique fiscale ne peut plus se concevoir dans un cadre exclusivement national. La mobilité des personnes, le développement international des entreprises et l'influence croissante du droit fiscal de l'Union Européenne imposent une approche élargie des questions fiscales.

Pour permettre aux professionnels de faire face à ces exigences, *L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE PROPOSE UN DIPLOME UNIVERSITAIRE EN FORMATION CONTINUE.*

Cette formation d'une durée de 28 journées sur 2 ans (4 jours en septembre puis 5 sessions de 2 jours, le vendredi et le samedi, réparties sur l'année) est destinée aux professionnels du droit fiscal qui souhaitent se doter d'une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

La formation bénéficie du concours de plus de *20 INTERVENANTS CHOISIS PARMIS LES MEILLEURS SPECIALISTES DE LA FISCALITE EUROPEENNE.*

[Télécharger la plaquette](#)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 18 JUIN 2018

RENSEIGNEMENTS ET DOSSIER DE CANDIDATURE (sur demande ou par téléchargement):

Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne

Tél : 03 80 39 53 54 – laure.casimir@u-bourgogne.fr

<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr>

DU COTE DE LA DBF

- La DBF a participé, le 16 mai dernier, au Parlement européen, à l'invitation de l'eurodéputée britannique Mme Catherine Bearder (ALDE) et du bureau de la Law Society of England and Wales à Bruxelles, à une table ronde sur les effets du Brexit en matière de droit de la famille.
- La DBF a participé, le 16 mai dernier, au ministère français de la Justice, à une réunion organisée par Mme Marie Vautravers, point de contact français du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (« RJECC »), relative à la formulation de la réponse française à un appel à projets de la Commission européenne visant à renforcer les réseaux nationaux de manière à assurer une meilleure mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale.
- La DBF a participé, le 16 mai dernier, à une visite de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg organisée par le Barreau de Paris et l'Ecole de formation du Barreau. La journée a été l'occasion d'échanger, notamment, avec MM. Guido Berardis et Ezio Perillo, Juges au Tribunal de l'Union européenne et M. Jean-Marie Gardette, chef de l'unité traduction française à la Cour. Les échanges ont porté sur le fonctionnement du Tribunal, sur le multilinguisme à la Cour ainsi que sur les conséquences de la réforme du Tribunal sur son fonctionnement interne.
- La Délégation française au CCBE a participé, du 16 au 18 mai derniers, à la session plénière du CCBE présidée par M. Antonín Mokry (République tchèque) qui s'est tenue à Prague.

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
<https://www.dbfbruxelles.eu/recevoir-les-numeros/>

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es)

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Hélène **BIAIS RAGONNAUD**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles (liste E)
Martin **SACLEUX** et Marie **TRAQUINI**, Avocats au Barreau de Paris,
Ana **TREVOUX**, Avocate au Barreau de Madrid
Julien **JURET**, Juriste
Cécile **HAUPT**, Elève-avocate & Mélanie **GOURAUD**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**

Le Brexit

Enjeux régionaux, nationaux et internationaux

Charles Bahurel, Elsa Bernard, Marion Ho-Dac

> Collection droit de l'Union européenne - Colloques



bruylant
by  larcier group

© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°838 – 17/05/2018
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu